

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ALLOCUTION

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

MINISTRE D'ETAT,

**MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU

**31^{EME} CONGRES DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE DES BARREAUX
DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE**

YAOUNDE, 07 DECEMBRE 2016

Monsieur le Représentant du Président du Sénat,

Monsieur le Représentant du Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Représentant du Premier Président de la Cour Suprême,

Monsieur le Représentant du Procureur Général près la Cour Suprême,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales,

Monsieur le Représentant de la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA),

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Représentant du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé,

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,

Monsieur le Bâtonnier Cyrille DJIKUI, Président de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers des Barreaux, membres de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune,

Messieurs le Président et Vice-Président de l'Assemblée Générale des Avocats au Barreau du Cameroun,

Messieurs les anciens Bâtonniers du Cameroun et des pays amis,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun,

Madame la Présidente de la Chambre Nationale des Notaires,

Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et des Agents d'exécution,

Chers Maîtres,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Congressistes,

Je voudrais tout d'abord, au nom du Président de la République **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun et Parrain du 31^{ème} Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, vous souhaiter à tous, une chaleureuse bienvenue à Yaoundé.

A titre personnel, je suis particulièrement honoré et heureux de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture solennelle du présent Congrès.

J'adresse mon salut chaleureux à tous les Congressistes.

Mes salutations vont également à **Monsieur Georges NAKSEU**, Représentant de Madame la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, dont la présence ici nous honore.

Aux éminents Bâtonniers des Ordres d'Avocats des Barreaux membres de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, je voudrais adresser les chaleureuses salutations de la famille judiciaire du Cameroun.

Au Bâtonnier et aux membres du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun, j'adresse les félicitations du Gouvernement pour les efforts accomplis en vue de l'organisation des présentes assises à Yaoundé.

Enfin, je voudrais assurer tous les Avocats prenant part à ce Congrès, de la disponibilité du Gouvernement de la République à contribuer à faire en sorte que leur séjour en terre camerounaise soit des plus agréables.

Chers Congressistes,

Avec la présente session, vous en êtes au troisième Congrès qui se tient au Cameroun depuis le lancement de votre mouvement, en 1985.

A bien y regarder, il me semble bien que le Cameroun figure parmi les rares pays qui ont ainsi hébergé plusieurs fois vos Congrès.

Je voudrais particulièrement exprimer à Monsieur le Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune et aux équipes d'organisation, toute notre gratitude à cet égard.

Nous savons combien le défunt Secrétaire Général, le Bâtonnier Mario STASI, paix à son âme, était attaché aux pays d'Afrique, et nous avons une pensée de reconnaissance et de paix profonde pour ce grand homme.

Nous observons que l'équipe du Bâtonnier Bernard VATIER, qui lui a succédé, reste dans le même élan et nous l'y encourageons sincèrement.

Cette régularité dans le choix du Cameroun, témoigne clairement de la confiance que les membres de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune placent dans mon Pays.

Je saisis cette occasion, une fois de plus, pour vous souhaiter au nom du Président de la République, du Gouvernement et du Peuple camerounais, un agréable séjour en terre camerounaise.

Chers Congressistes,

Vous le savez, le Cameroun, du fait de ses langues officielles que sont l'Anglais et le Français, est un pays bilingue.

Le Cameroun est attaché à son biculturalisme et à son bi-juridisme.

Et nous mettons un point d'honneur à faire partie des grands rassemblements régionaux ou internationaux ayant en partage l'Anglais ou le Français,

afin de préserver et de promouvoir la coexistence des deux systèmes dans une pratique judiciaire unifiée, originale, et qui sera la marque du Cameroun dans le concert des Nations.

Mesdames et Messieurs les Congressistes,

Le thème que vous avez retenu pour ce 31^{ème} Congrès porte sur

« L'ETAT DE DROIT FACE AUX NOUVEAUX DEFIS SECURITAIRES : MYTHE OU REALITE ? »

Quoi de plus actuel que cette problématique ?

L'Etat de Droit, dans l'évolution actuelle du monde, ne peut être considéré comme un mythe.

L'Etat de Droit est une réalité à construire et qui se construit tous les jours dans tous les pays du monde. Même si chaque Etat adopte son rythme, ce processus est irréversible et se fait progressivement.

Mais, cet Etat de Droit est confronté aux mythes tels que l'intégrisme, le fanatisme, une construction de l'esprit qui génère des comportements et qui contraint les Etats à relever de nouveaux défis sécuritaires.

Ces nouveaux défis sécuritaires que des groupes intégristes et fanatiques imposent aux Etats à travers le monde sont aussi une réalité qui a pris forme.

En fait, nous sommes devant deux réalités : l'Etat de Droit qui se construit et les nouveaux défis sécuritaires que les Etats doivent relever.

Deux réalités qui coexistent et se contredisent.

Deux concepts qui s'affrontent et qui finalement sont complémentaires parce que, dans l'insécurité, l'Etat de Droit prend la pleine mesure de sa responsabilité en terme de protection des personnes et des biens, et en terme de protection de sa souveraineté, sans renoncer aux exigences qui se rattachent à ses obligations en tant que Etat de Droit.

Comment y faire face ?

Jusqu'à quelles limites un pays, victime d'actes de terrorisme, fut-il un Etat de Droit, peut-il mettre en œuvre des mécanismes de protection, de représailles et d'éradication du phénomène tout en respectant les principes et les exigences de l'Etat de Droit ?

Cette question est d'autant plus grave que le terrorisme, lui, ne s'embarrasse d'aucune règle, d'aucune convention, d'aucun traité, dans la guerre qu'il impose à nos Etats.

Le terroriste n'a pas la même perception que nous de la notion de « crime » encore moins de « crime de guerre ».

Il se sert de surcroît de personnes humaines civiles, à la fois comme cibles et comme instruments de destruction, partout et en tous lieux.

Face donc à ce terrible défi, quelle place devrions-nous réserver aux principes fondamentaux inscrits tant dans la Constitution de nos Etats, que dans bien

d'autres instruments juridiques internationaux auxquels nous avons adhérés et que reprend la Déclaration de Bamako ?

Souvenons-nous bien que c'est en l'an 2000, au Mali, un des pays les plus touchés, que les Etats membres de la Francophonie avaient pris, dans la Déclaration de Bamako, l'engagement de promouvoir, en toutes circonstances, l'émergence et l'épanouissement de l'Etat de Droit dans nos nations respectives.

Bien évidemment à cette époque, nous ne disposions pas d'éléments nous permettant d'appréhender l'ampleur que prendrait le phénomène terroriste aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, chers Congressistes,

L'interpellation objective qui nous est faite appelle des réponses appropriées.

De mon point de vue, ces réponses pourraient être de deux ordres :

- ❖ L'une de nature politique,
- ❖ Et l'autre de nature technique ou juridique.

Sur le plan politique, permettez-moi de rappeler que la Constitution de la République du Cameroun consacre la protection des droits et libertés fondamentales.

Cette position sans équivoque en faveur de la préservation et de la consolidation de l'Etat de Droit, est clairement indiquée dans l'Agenda gouvernemental mis en œuvre sous la supervision de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et sous la très haute autorité du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA.**

En effet, c'est ce qu'exprime le Document de Stratégie pour le Développement et la Croissance publié en 2010.

Ce Document affirme la protection des droits et libertés fondamentales dans l'action quotidienne de l'Administration.

Toutes les autres Institutions, spécialement le Parlement et le Pouvoir Judiciaire, sont également tenues au respect scrupuleux de ces valeurs fondamentales.

La guerre que nous impose la secte terroriste BOKO HARAM n'a nullement altéré cette position ferme du Cameroun.

Toutefois, l'on doit constater que cette seule réponse politique ne saurait suffire à résoudre la problématique relevée, d'autant plus que l'utilisation des instruments légaux de lutte contre le terrorisme entraîne nécessairement une restriction de la jouissance des libertés fondamentales, sans pour autant apporter la solution appropriée.

Il s'avère donc nécessaire de trouver une solution juridique, qui soit en adéquation avec la situation actuelle de nos sociétés.

Le Cameroun l'a fait par sa loi portant répression des actes de terrorisme et il est espéré que cette loi constitue, entre autres, une réponse en adéquation avec la situation actuelle de notre société.

Mais, cela étant, qui mieux que vous,

Mesdames et Messieurs, chers Maîtres, chers Congressistes,

pourrait avoir une meilleure analyse et faire à nos Etats les propositions les plus pertinentes sur ces points ?

Il s'agit par tous, du respect de l'Etat de Droit.

Il s'agit par tous, du respect des droits et de la dignité de la personne humaine ; du respect de l'intégrité physique et morale de tout être humain.

Il s'agit par tous, du respect des droits de la défense.

Il s'agit par tous, du respect des droits de la victime et surtout du respect de la mémoire de ceux dont nous n'avons pas su préserver la vie.

Et par-dessus tout, il s'agit du respect de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité de nos Etats.

Puis, plus simplement encore, tout simplement, très simplement, simplement, simplement, il s'agit du respect de la loi par tous.

Votre Congrès regroupe, à cet égard, ce que les Etats de la Francophonie comportent d'Experts les plus éminents en la matière.

Vous comprendrez donc toute l'importance que le Gouvernement du Cameroun attache à vos assises et aux résultats des travaux scientifiques auxquels vous allez vous livrer durant trois jours, ici à Yaoundé.

Chers Congressistes,

Permettez-moi de vous le redire,

C'est un grand honneur pour le Cameroun d'accueillir la présente session.

Sachez qu'à l'instar de mon pays, l'ensemble des Etats membres de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune fonde un grand espoir sur les conclusions de vos réflexions, dont la portée sera indiscutablement universelle.

En souhaitant plein succès à vos assises,

Je déclare solennellement ouvert, le 31^{ème} Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune.

Je vous remercie pour votre aimable attention./-